

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01514

Numéro SIREN : 833 157 613

Nom ou dénomination : 2PCI

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 7504

Neuf et Rénovation



SASU 2PCI

Liasse fiscale 2020

Exercice comptable du 01/01/2020 au 31/12/2020

203 rue du Bertillet 73000 CHAMBERY
siret 83315761300013

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
2PCI - SIREN : 833157613	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
203 RUE DU BERTILLET 73000 CHAMBERY	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE

Activités exercées	Menuiserie intérieure, Plâtrerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	361 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense	Zone de développement prioritaire
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
immobilier cotée			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2085)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2085)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Comptable, conseil ou CGA :	Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐

Identité du déclarant:

Date: 12/06/2021 Lieu: CHAMBERY
Civilité du déclarant : MME
Nom du déclarant : Halima NADIFI
Qualité du déclarant : Présidente

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis-SD 2021	
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065										ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
Si déposé néant, cochez la case :										☒ X	
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾										e	
										f	
										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾										Total (a à h)	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice					
						MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise <u>2PCI - SIREN : 833157613</u>										Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>							
										Exercice N clos le 31/12/2020		Exercice N-1 clos le 31/12/2019					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012											
		Autres*		014		016											
	Immobilitisations corporelles*		028		030												
	Immobilitisations financières* (1)		040		042												
Total I (5)				044		048											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052											
		Marchandises*		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070					3 600						
		Autres* (3)		072	2 107	074		2 107		2 933							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	7 461	086		7 461		2 382								
	Charges constatées d'avance*		092		094												
Total II				096	9 568	098		9 568		8 915							
Total général (I + II)				110	9 568	112		9 568		8 915							
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		200		200								
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126		40		20								
	Réserves réglementées*				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)				132		0		522								
	Report à nouveau				134		7 000		7 000								
	Résultat de l'exercice				136		361		-10 338								
	Provisions réglementées				140												
Total I				142		7 601		-2 596									
Provisions pour risques et charges				154				9 751									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169)				172		1 967		1 760								
	Produits constatés d'avance				174												
Total III				176		1 967		1 760									
Total général (I + II + III)				180		9 568		8 915									
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du code général de l'imposition)		Designation de l'entreprise 2PCT - STREN : 833157613		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2020	Exercice N-1 clos le 31/12/2019	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }		215	214		
			21*	218	65 278	53 396
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	65 278	53 396
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises)*		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail — mobilier — immobilier)		242	39 800	37 660	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	244			
	Rémunérations du personnel*		250	16 086	10 455	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	8 775	5 868	
	Dotations aux amortissements*		254			
	Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259				
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	64 661	53 983
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	617	-587
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	256		
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. souscription PMI- innov. / 21 ^{re} octet) (dont amort. 25 ^{re} constructions nouvelles / 39 quinquies D)		300		9 751	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306			
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	361	-10 338
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	361	314

B — RÉSULTAT FISCAL

Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.F.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un (Part des loyers dispensés de réintégration (239 <i>sextet D</i>)				249		251						
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998								
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999								
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997						
	Entreprise nouvelles (+4 <i>sextet</i>)	986		Zone franche urbaine (+4 <i>octets et octets A</i>)	987		Zones de restructuration de la défense (+4 <i>sextet octets</i>)	12*		Zones de revitalisation rurales (+4 <i>quintet octets</i>)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (+4 <i>sextet</i>)	981		Jeune entreprise innovante (+4 <i>sextet A</i>)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (+4 <i>diadectes</i>)	991					
	ZDP (+4 <i>septidectet</i>)	993		ZFA (+4 <i>quintet octets</i>)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser (+4 <i>sextet octets</i>)	992		
	Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>diadect</i>)	655		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>diadect A</i>)	643			
			Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>diadect B</i>)	645		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>diadect C</i>)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>diadect D</i>)	648			
			Déduction exceptionnelle (simulateur de conclutet)	641		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>diadect I</i>)	990		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>diadect G</i>)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		361	354			
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356							
		Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat								360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370	361	372			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

ANNUITE 2021 - VUE D'ENSEMBLE
PETIT DÉCLARFormulaire obligatoire (article 912 Section 1
Avis du code général des impôts)Designation de l'entreprise 2PCI - SIREN : 833157613Néant ☒

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		100					
	Autres	110		112		111		110					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		120					
	Constructions	430		432		434		430					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		440					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		450					
	Matériel de transport	160		162		164		160					
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		170					
Immobilisations financières		180		182		184		180					
TOTAL		190		192		194		190					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		501		500			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		510			
	Constructions	520		522		524		520			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		530			
	Installations générales agencements divers	540		542		544		540			
	Matériel de transport	550		552		554		550			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		560			
TOTAL		570		572		574		570			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % - 15 % et 0 % pour les entreprises à IIR - 10 % pour les entreprises à IIR)							
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	-										
	8										
	9										
	10										

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % - 6	15 % ou 12,8 % - 7	0 % - 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
-								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589
Plus-values taxable à 19 % *				590	591	592	593	594
Regularisations				595	596	597	598	599
TOTAL				596	597	598	599	600

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-S01

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IV, 210 F et 208 C du CGI (joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise <u>2PCI - SIREN : 833157613</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715		2																																																																																																																																									
Constructions	720		725		3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	10 338				Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																																	
Fusion-absorption : déficits transférés de plein droit (art. 209-11-2)		982 bis		Fusion-absorption : nombre d'opérations		982 ter		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																																		
Déficits imputés				983	10 338																																																																																																																																									
Déficits reportables				984																																																																																																																																										
Déficits de l'exercice				860																																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter				870																																																																																																																																										
VI DIVERS																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin				325			381																																																																																																																																			
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327																																																																																																																																						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326			380																																																																																																																																			
N° du centre de gestion agréé											388																																																																																																																																			
Montant de la TVA collectée											374	0																																																																																																																																		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)											378	2 107																																																																																																																																		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant											399																																																																																																																																			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											398																																																																																																																																			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											397																																																																																																																																			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 2PCI - SIREN : 833157613

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	2
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	

Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2
--	-----	---

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	65 278
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	65 278

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	1 500
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1 500

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	39 800
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	39 800

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	26 978
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	26 978
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

ANNUAIRE DES ENTREPRISES
2021-2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2PCI - SIREN : 833157613

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : MME Nom complet : NADIFI
Nom marital : GHANNIOUI % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : 01/01/1979 N° Département : 99 Commune : Oulad Bouziri Pays : MA
Adresse : 203 rue du Bbertillet
73000 Chambéry

Titre (2) : Nom complet :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MIE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.

^o Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-X01.

Neuf et Rénovation



SAS 2PCI

Menuiserie et isolation intérieures. Faux plafonds

Pose de plaques de plâtre et de cloisons

Siret 83315761300013 NACE 4332A

203 rue du Bertillet 73000 CHAMBERY



06 71 69 97 94

PROCES -VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 15 juin 2021

Madame Halima NADIFI, demeurant 203 rue du Bertillet 73000 CHAMBERY

Associée unique et Présidente de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2PCI

A pris les décisions suivantes :

1. Approuve les comptes de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 faisant apparaître un bénéfice de 361 €,
2. Décide de la conservation en réserve légale de 10 % du capital social, 20 euros, ajoutée à celle de 2019, soit un total de réserve légale de 40 euros.
3. Décide du report à nouveau d'une créance litigieuse de 7000 euros
4. Décide qu'elle ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Présidente, à compter du jour de son immatriculation et ce, jusqu'au moins le 31/12/2022, date de clôture du cinquième exercice social. Elle pourra par ailleurs prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.
5. Décide qu'aucun dividende ne sera versé au titre des trois premiers exercices,

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Chambéry le 15 juin 2021

Entreprise 2PCI
Pose Plafond-Cloison-Isolation
203, rue du Bertillet
73000 Chambéry
Tél. 06 71 69 97 94
SIREN: 833 157 613 APE: 4332A

2PCI SAS Unipersonnelle au capital de 200 euros. Siret 83315761300013 NACE 4332A



203 rue du Bertillet 73000 CHAMBERY